

# le lien

été  
**2014**  
juillet  
trimestriel

**n° 80**  
existe en braille

journal de l'association des travailleurs handicapés ou reclassés de La Poste et Orange

**Participez à la première bourse  
solidarité de l'action sociale**

**29<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'atha**

**La mallette du correspondant local**



**ASSOCIATION DES  
TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS OU  
RECLASSÉS DE  
LA POSTE & ORANGE**

**[www.atha.fr](http://www.atha.fr)  
[contact@atha.fr](mailto:contact@atha.fr)**

**Les 14 membres  
du Conseil d'Administration  
de l'atha**

Une femme à la Présidence,  
trois mandats renouvelés et  
trois nouveaux administrateurs



Françoise Fournier  
Présidente



Alain Debeury  
Vice-Président



Franck Lory  
Vice-Président

**Les 7 membres  
du bureau**



Patrick Persoglia  
Trésorier



Claude Kracher  
Trésorier adjoint



Jean\_Pierre Hurtaud  
Secrétaire



Yannick Le Guilloux  
Secrétaire adjoint



Annie Rousseau  
administrateur



Olivier Boutin  
administrateur



Brigitte Seriziat  
administrateur



Régis Ducruix  
administrateur



Bernard Loviny  
administrateur



Gabriel Rémy  
administrateur



Didier Caudeville  
administrateur

## Sommaire

**2** le trombinoscope du conseil d'administration de l'atha

**3** le mot de la Présidente

**4** Les journées de la diversité : tables rondes et trophées

**5** La mallette du correspondant local

**6/7** Assemblée générale de l'atha

**8** L'allocation temporaire d'invalidité des fonctionnaires.

**9** Assemblée générale de l'atha (suite et fin)

**10** Action en région : forum handientreprises à Nevers

**10** Insertion handicap : handip-hop

**11/12** 1ère bourse solidarité de l'action sociale sur la thématique "handicap"

ASSOCIATION DES  
TRAVAILLEURS  
HANDICAPÉS OU  
RECLASSÉS DE  
LA POSTE & ORANGE



47/49 rue Barrault  
75013 Paris France  
Tél : 33 [0]1 40 78 13 13  
Fax: 33 [0]1 40 78 13 14  
contact@atha.fr  
www.atha.fr

Fondateur : Djamel Nedjma.  
Directeur de Publication : Françoise Fournier  
Comité de rédaction : F. Fournier, B. Seriziat,  
Y. Le Guilloux, Maryvonne Bodin.  
I.S.S.N. : 1292-5438  
Copyright couverture : Danièle Mémet.  
Direction artistique : Graphir Design.  
Impression : M4  
371, rue Marcel Pagnol 27930 Gravigny.  
Crédit photos: Jean-Paul Guillet

## Cher lecteur



Françoise Fournier

**J**e remercie les adhérents ayant participé à l'élection de 6 administrateurs du Conseil d'Administration. Le taux de participation a été de 52%. Ce taux est relativement élevé et il prouve l'intérêt que vous portez à l'ATHA.

Dans le même ordre d'esprit, je tiens aussi à remercier les adhérents présents à cette 29ème Assemblée Générale. En effet, ces derniers, de par les questions posées enrichissent les réflexions à mener au sein du nouveau Conseil d'Administration.

Ce nouveau CA m'a réélue au cours de sa séance le 10 juin 2014 à la présidence de l'atha. Je l'en remercie également. Et maintenant, bien que les vacances estivales se profilent à l'horizon, il convient de se mettre en marche afin d'être au rendez-vous de 2015.

A ce titre, je rappelle les 3 axes sur lesquels, le CA devra se pencher afin de pérenniser l'avenir de l'association. Le premier axe est essentiellement réglementaire, le second est l'ouverture de l'association vers des personnes non handicapées mais sensibles aux situations de handicap et le troisième est le développement du bénévolat.

Outre ces orientations, divers chantiers demeurent en cours de par leurs caractères structurels.

- Accroître notre expertise en matière de management du handicap.
- Veiller à enrichir le site Internet par la diffusion d'actualités
- Veiller à assurer une présence de l'association dès que la possibilité en est offerte au sein de nos entreprises.

Pour conclure, je souhaite à vous tous, chers lecteurs et chers adhérents, un bel été et je vous donne rendez-vous à la rentrée.

Françoise Fournier., Présidente.

# Les journées de la diversité: tables rondes et trophées

Les 12 et 13 juin derniers deux journées nationales ont été organisées à Paris, au siège de La Poste. L'une d'elle, le 12, ciblait plutôt un public composé des référents et correspondants handicap. L'autre, le 13, s'adressait prioritairement à la filière Ressources Humaines et aux référents diversités. Ces deux événements ont donné une très large place aux témoignages à l'occasion de tables rondes animées par Anne Chevrel, journaliste.

## Participation de l'atha

Françoise Fournier était invitée à la table ronde "Communication" pour présenter les actions menées par notre association au cours de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, SEPH, 2013. Nouvellement nommée (janvier 2014), Françoise s'est d'abord présentée. Elle a ensuite expliqué la mise en oeuvre d'un atelier de sensibilisation demandé par la région du Limousin sur le thème des handicaps invisibles. Sensibiliser aux handicaps à partir de ce critère d'invisibilité est pertinent car on le retrouve dans 80% des situations. L'atha a travaillé sur ce projet avec deux partenaires, l'APCLD et la fédération Agapsy. Ce fût une belle occasion d'ouvrir le débat sur un sujet difficile, dont on ne parle pas assez. "Aujourd'hui, il nous est donné d'y apporter une consistance parce que son existence est enfin admise." Au regard de cette expérience, l'atha a décidé d'intégrer dans ses orientations des actions plus spécifiques sur la thématique des handicaps psychiques. "C'est un sujet sensible que nous avons commencé à travailler en nous rapprochant de la fédération Agapsy. C'est un sujet nouveau dans la mesure où l'on commence seulement à l'évoquer et les managers de proximité osent nous dire maintenant qu'ils se sentent totalement dépourvus face à ces problématiques, qu'ils ont besoin d'être outillés et formés". Françoise a terminé sa présentation en se mettant à disposition de la salle pour des échanges avec le réseau au cours de la journée.

## Remise des trophées handifférences

Après une journée riche en témoignages, la fin d'après-midi s'est terminée avec bien sûr la remise des trophées handifférences. Les

équipes lauréates ont été récompensées en présence de Philippe Wahl, Directeur Général du groupe La Poste et de Sylvie François, Directrice de la Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales du Groupe La Poste.

Les actions primées pour la finale sont :

- le recrutement sur la PIC de Lorraine de 5 personnes dont 4 sourdes et muettes,
- le maintien d'une personne aveugle avec son chien sur la PIC du Pas de Calais,
- l'accueil en agence Coliposte d'un apprenti sourd en tant qu'opérateur de livraison Colis dans la région Midi Pyrénées,
- un petit livret réalisé par une école d'art avec un dictionnaire des mots de la PIC en LSF, en région Picardie,
- l'aménagement d'un bureau pour un conseiller bancaire atteint d'une maladie évolutive à l'Enseigne, en région Languedoc Roussillon,
- Pour la catégorie hors concours (achats auprès du secteur adapté et protégé), l'action primée est un partenariat avec une structure du secteur protégé pour effectuer la réparation des vélos à assistance électrique, en région Rhône-Alpes

## Journée diversité

Ce que nous apprenons du management de la diversité est transposable à la gestion des situations de handicap car le handicap est un des critères de la diversité. A ce titre, les témoignages sur les sujets de la diversité nous interpellent sur les freins et les leviers au vu de notre capacité à travailler ensemble :

- Sur les stéréotypes homme/femme, Christelle Guillemaut du laboratoire de l'égalité, nous a présenté des leviers de déconstruction des stéréotypes,
- sur le sujet de l'homophilie/homophobie, Catherine Tripon, Directrice de la Diversité à la fondation "Agir contre l'exclusion" et présidente de "L'autre cercle", nous a sensibilisés aux concepts d'invisibilité et de stigmates dans ces situations,
- Une table ronde, avec pour invités Eric Lagesse, producteur de "La cour de Babel", Stéphanie Osmont, déléguée générale de

# La mallette du correspondant local : Un nécessaire de poche

## Le contexte de création de cette mallette

Après avoir réalisé plusieurs enquêtes qualitatives et quantitatives pour comprendre les attentes des bénévoles (administrateurs, correspondants locaux) et des adhérents de l'association, le cabinet Toit de soi a accompagné les démarches de l'atha pour renforcer la cohésion d'équipe autour d'un projet commun : définir les priorités de l'atha à l'horizon 2015.

Cet accompagnement a permis de faire émerger des idées d'actions possibles en lien avec nos axes stratégiques. Ces actions sélectionnées et priorisées ont un calendrier de mise en œuvre à court, moyen ou long terme.

Des groupes de travail se sont constitués et chacun d'entre nous est en mesure aujourd'hui

- d'identifier sa possible contribution au bon fonctionnement de l'association,
- de s'impliquer dans le groupe de travail qu'il a choisi
- de participer à un projet qui se décline en actions concrètes avec des dates de réalisation et les moyens nécessaires.

La mise en œuvre de ces actions planifiées nous permet aujourd'hui de communiquer sur l'activité du groupe rassemblé autour du projet de la "mallette du correspondant local".

Plus d'infos sur le site  
[www.toitdesoi.fr](http://www.toitdesoi.fr)



"C'est à l'occasion du groupe de travail mis en place lors du séminaire organisé dans le cadre de l'accompagnement par l'équipe « Toit de soi », qu'il émergera de nombreuses pistes de réflexion pouvant

.....  
suite de la page 4 , les journées de la diversité

"l'Envol", Brahim Afrit et Hocine Youbi filleuls "frateli" a témoigné de l'insertion sociale rendue difficile par des critères ethniques ou sociaux,

• Joël Moreau, Directeur de l'emploi a présenté l'engagement de l'entreprise pour équilibrer l'accès à l'emploi des moins de 30 ans et le maintien dans l'emploi des plus de cinquante ans, Florence Wiener, directrice du Courrier dans le 93 et Frédérique Merklen, référente diversité du réseau, ont présenté une action menée sur les

pour certaines aboutir à des avancées concrètes. Il est apparu notamment indispensable pour les participants de fournir des outils d'aides à l'accomplissement des actions des Correspondants Locaux, réunissant toutes informations de base, textes réglementaires et accords d'entreprise, supports de communication, courriers et documents utiles.

Dès lors, j'ai souhaité m'investir dans ce projet et fut rejoint par Didier Caudeville qui partageait sur ce point le même intérêt.

Nous avons conjointement élaboré une « fiche projet », guidés pour cela et accompagnés dans la démarche par les intervenants de l'institut « toit de soi ».

De type « pocket », le support de stockage d'une clé USB nous sembla le plus approprié, susceptible d'être enrichi, mis à jour et proposant un espace de travail pour chaque correspondant.

Afin de répondre aux besoins des futurs utilisateurs, nous avons souhaité recueillir les attentes de chacun ; nous avons demandé à la Présidente, Françoise Fournier, de nous accorder un temps d'échange avec les correspondants déjà nommés et les adhérents souhaitant faire acte de candidature et présents à l'Assemblée Générale 2014.

De plus, pour poursuivre ces échanges, nous avons créé une boîte mail à l'adresse [atha.cl@orange.fr](mailto:atha.cl@orange.fr).

Le projet une fois finalisé et chiffré, sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Nous espérons le voir aboutir rapidement et qu'une fois conçue, la mallette sera présentée et remise à l'ensemble des correspondants Locaux de notre association."

Régis Ducruix, administrateur

lieux de travail pour sensibiliser clients et salariés au respect mutuel.

**Nous souhaitons remercier les organisateurs et les intervenants qui ont su donner à ces deux journées un contenu didactique et humain d'une qualité exceptionnelle. Nous espérons que cette expérience sera reconduite en 2015 car les postiers ont besoin de ces temps d'échanges pour dépasser les habitudes du quotidien.**

# Discours d'ouverture

## Assemblée générale de l'atha



De gauche à droite : J.P. Le Chevillier, F. Fournier, J.P. Hurtaud

“Je remercie avant tout l'équipe des permanents de l'atha : Maryvonne Bodin, Brigitte Seriziat et Yannick Le Guilloux. En effet, leur professionnalisme m'a permis de prendre ma fonction d'une manière plus sereine sachant que je peux m'appuyer sur leurs compétences.

### La confiance, clef de l'insertion

L'insertion d'un salarié dans un milieu productif de travail n'est pas facile. Mais, lorsqu'il s'agit d'intégrer un salarié en situation de handicap, tous les stéréotypes sociétaux ont encore tendance à ressortir. L'inclusion dans le domaine professionnel



Exposé d'Isabelle Priéto de la mission handicap de La Poste

demande à mon avis un effort de tous les acteurs en présence. En effet, le salarié en situation de handicap doit aussi être dans une dynamique afin de mettre en avant ses compétences professionnelles tout en connaissant ses limites physiques et /ou psychiques. Le manager doit être en capacité de dépasser les stéréotypes afin de se poser les bonnes questions. Le manager et le collaborateur handicapé doivent se trouver sur la même longueur d'ondes.

L'insertion ou le maintien dans l'emploi ne peut pas se faire s'il n'y a pas un climat de confiance, une entente de la part des deux parties en présence. Toutefois, ce climat de confiance peut s'étioler en cas de changement de manager ou d'organisation du travail, qui plus est dans un contexte de moder-

nisation continue. L'association participe à des actions initiées par les 2 entreprises.

### Participation à des Actions chez Orange et dans le groupe La Poste

Participant au jury National des Trophées Handiférences le 28 avril à la Poste, je conclus que la



Exposé de Véronique Nanchino de la mission handicap d'Orange

mise en valeur des différences permet d'aboutir à un sentiment de reconnaissance de chacun. Des équipes pluridisciplinaires n'hésitent pas à déployer des stratégies innovantes pour intégrer les bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Chez Orange, des journées Handi Engagement existent et certains de nos adhérents y participent.



Exposé de Didier Logerais de Toit de Soi

Puis, l'élément fédérateur de la prise en compte du handicap en entreprise est la Semaine pour l'emploi des Personnes Handicapées à laquelle l'atha participe en fédérant ses bénévoles.



Vue de la salle durant les exposés

# Discours de clôture



Exposé de Régis Ducruix sur la mise en oeuvre d'un outil pour les correspondants locaux, la malette

Malgré ce constat positif, il reste beaucoup à faire encore pour aider par notre expertise nos entreprises à maintenir dans l'emploi les Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi.

L'atha, de par les compétences professionnelles de ses permanents, est légitime et crédible. Elle peut être considérée comme un laboratoire du handicap qui interroge les organisations du travail bien au-delà des politiques spécifiques.

## L'atha : un réseau de bénévoles

Aujourd'hui, notre réseau est riche de bénévoles qui permettent d'assurer une présence dans plu-



Exposé de Peter Sager, en allemand, traduit par Yannick Le Guilloux  
sieurs départements. J'en profite pour remercier ces volontaires. Lorsqu'ils interviennent ils font preuve de courage en assumant aussi leur situation de handicapé.

L'existence d'un tel réseau apporte à la personne handicapée qui en formule le souhait de ne pas rester isolée. L'association est aussi un relais du lien social.

A ce niveau, il convient d'avoir à l'esprit que l'association se diffère des syndicats qui portent des revendications collectives pouvant remettre en cause les organisations. L'atha diffuse une culture

en faisant évoluer les mentalités, les attitudes et les comportements face à la problématique du handicap.

Je conclus en disant que La Poste et Orange sont dotés accords. Une fois que cet arsenal conventionnel est signé et agréé par la DIRECTE, il faut un management de bonne volonté de la part des responsables afin que les accords prennent vérita-



Exposé de Karim Felissi, avocat et Maryvonne Bodin

blement vie. Notre professionnalisation doublée de notre expertise déployée dans le management du handicap sont là pour y veiller en aidant tous les acteurs de La Poste ou D'Orange."

## Ordre du jour de la 29e assemblée générale

Intervention Toit de Soi : Le projet Associatif  
Discours Véronique Nanchino, d'Orange  
Discours Isabelle Priéto, de La Poste  
Exposé de Peter Sager, association allemande  
Résultats de la Commission de vote  
Actualité juridique en lien avec le Conseil RH  
Maître Karim Felissi Avocat et Maryvonne Bodin  
Intervention de Régis Ducruix

Mesdames, Messieurs, chers Amis, chères Adhères, chers Adhérents,

Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'Administration : Régis Ducruix, Yannick Le Guilloux, sont nouvellement nommés et Frank Lory, Didier Cauvellerie et Olivier Boutin, administrateurs sortants, sont reconduits pour un mandat de six ans. Je vous remercie tous de votre présence à cette Assemblée Générale.

Je vais maintenant vous présenter les perspectives de l'année 2014-2015 qui se déclinent en trois axes principaux.

# L'allocation temporaire d'invalidité des fonctionnaires

## Bénéficiaires de l'allocation temporaire d'invalidité

**Il incombe au fonctionnaire de faire une demande de mise en paiement de l'ATI**

Conformément à l'article 65 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et au décret modifié du 6 octobre 1960, peut obtenir une allocation temporaire d'invalidité le fonctionnaire atteint d'une invalidité résultant :

- d'un accident de service (ou de trajet) ayant entraîné une incapacité permanente d'au moins 10 %
- d'une maladie professionnelle :
  - lorsqu'elle est inscrite sur les tableaux des maladies professionnelles du code de la sécurité sociale et que les conditions imposées par ces tableaux sont satisfaites ;
  - lorsqu'elle est reconnue d'origine professionnelle (alors que toutes les conditions fixées par les tableaux ne sont pas satisfaites) et qu'elle est directement causée par le travail habituel du fonctionnaire ;
  - lorsqu'elle n'est pas mentionnée dans un tableau de maladies professionnelles, mais qu'elle résulte du travail habituel de la victime et qu'elle entraîne une incapacité permanente d'un taux au moins égal à 25 %.

Le dommage corporel est apprécié par la commission de réforme prévue à l'article L 31 du code des pensions civiles et militaires de retraite, au vu d'une expertise médicale réalisée par un médecin agréé. La commission de réforme étant un organisme consultatif, elle n'émet que des avis. Dans tous les cas, le pouvoir de décision appartient conjointement au ministre dont dépend le fonctionnaire et au ministre des finances.

La date d'effet de l'allocation est fixée soit à la date de la reprise des fonctions après consolidation, soit à la date de la consolidation de l'état de santé si la reprise des fonctions est intervenue avant, soit à la date de constatation officielle de la consolidation de l'état de santé s'il n'y a pas eu interruption des fonctions.

Le droit à l'allocation temporaire d'invalidité est subordonné à la condition d'aptitude de l'agent à

reprendre ses fonctions. Le fonctionnaire qui ne reprend pas ses fonctions ou qui est placé en congé de maladie ordinaire après avoir bénéficié d'une prise en charge en accident de service ou en maladie professionnelle ne peut prétendre à cette allocation. Ce n'est qu'au moment où il reprend définitivement ses fonctions et que son état marque une certaine stabilisation que l'agent est en droit d'adresser sa demande d'allocation.

## Montant et paiement de l'allocation

Le montant mensuel de l'allocation est forfaitaire : il est déterminé pour tous les agents, quel que soit leur grade par la valeur d'un même traitement de référence multiplié par le taux d'invalidité rémunérable. L'allocation se calcule de la façon suivante : (Valeur de l'indice brut de référence de la fonction publique X Taux d'invalidité retenu) / 12 mois

L'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité n'est pas systématique. L'administration a l'obligation d'informer son agent de ses droits ; à défaut, la responsabilité de l'administration pourra être engagée. L'agent doit adresser une demande expresse auprès de son employeur, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai d'un an à compter de la reprise de fonctions après consolidation de la blessure ou de son état de santé. Ce délai d'un an est impératif et aucune dérogation ne peut être admise ; toute demande tardive, présentée après ce délai, fait perdre définitivement à l'agent son droit à l'allocation temporaire d'invalidité (Conseil d'Etat, 15 mars 1995 – N°102844).

L'allocation temporaire d'invalidité est payée mensuellement par le comptable public du lieu de résidence du titulaire.

## Cas de révision et d'annulation

L'allocation est révisée :

- cinq ans après la première attribution ;
- en cas d'aggravation de l'état de santé, durant l'activité, 5 ans au moins après le dernier examen ;
- en cas de survenance d'un nouvel accident durant l'activité ; dans ce cas, l'intégralité du droit à l'allocation est réexaminée ;
- à tout moment, en cas d'erreur matérielle ;
- dans le délai d'un an à compter de sa notification, en cas d'erreur de droit.

# Discours de clôture

suite de la page 7

## Aspect réglementaire

L'atha est à l'aube de son trentième anniversaire. Aussi, afin de pouvoir envisager son avenir à long terme, une refonte de nos statuts est indispensable à notre survie institutionnelle. Il faut que l'association puisse être reconnue d'intérêt général d'une part et d'autre part puisse être reconnue par la fondation Orange afin de faire appel au mécénat d'entreprise.

Je rappelle que la reconnaissance d'intérêt général permettra à nos adhérents de bénéficier d'avoir fiscal. C'est d'ailleurs une demande d'un bon nombre d'entre eux.

Etre reconnue par la Fondation Orange permettrait à l'atha de bénéficier de ressources par le biais de



Ouverture des enveloppes électorales par la Commission des votes salariés d'Orange pouvant travailler à l'ATHA au titre de son mécénat de compétences.

## Aspect Bénévolat

Notre réseau de bénévoles doit s'enrichir. Alors, pourquoi-pas devenir bénévole à l'ATHA ? Mais, alors qu'allez-vous me répondre ? Que vous vous investissez déjà dans l'association ? Oui, je suis d'accord. Mais donner envie de devenir bénévole en ex-

suite de la page 8, l'allocation temporaire d'invalidité

-lorsque la radiation des cadres intervient au cours des 5 premières années ; en cas de reconduction, elle est attribuée sans limitation de durée à compter de la date de la radiation des cadres.

Elle est supprimée :

-lors d'une révision, si le taux constaté est devenu inférieur à 10 % en cas d'accident de service, ou inférieur à 25 % en cas de maladie non prévue par les tableaux de maladies professionnelles ;



Satisfaction pour les échanges de ses deux journées

pliant nos actions dans l'association, notre fierté de partager des valeurs et de faire évoluer les mentalités autour du handicap, nos satisfactions de dossiers aboutis. Je suis persuadée que chacun de vous ici est fier de ses contributions au sein de l'association. Alors, faites-le savoir autour de vous ou par le biais du Lien. Le fait de le dire peut donner des idées à d'autres collègues ou même à des personnes auxquelles vous n'auriez jamais songé.

## Aspect Ouverture Extérieure

Des personnes non handicapées rejoignent l'association. Ce fait est positif et je m'en réjouis grandement. Ces nouveaux adhérents peuvent nous apporter une vision du handicap complémentaire de la nôtre. Complémentarité s'expliquant par le fait qu'ils cohabitent avec les bénéficiaires de l'obligation d'emploi dans le milieu productif. Et c'est cela qui est riche, la différence enrichie les réflexions de chacun. Il en ressort un éclairage nouveau sur nos manières de faire et d'agir. La mixité handicapé/non handicapé au sein des organes décisionnaires associatifs semble être à mon sens une piste de réflexions qu'il conviendra de murir ensemble.

Merci à tous de votre implication lors de ces deux journées."

**Les discours peuvent être lus dans leur intégralité sur le site [www.atha.fr](http://www.atha.fr)**

Maryvonne Bodin

# Action en région

## Forum Handientreprises à Nevers



Ci-dessus : un public venu nombreux

A droite : le stand du Groupe La Poste avec Jean-Pierre Vina

Le groupe La Poste était présent au deuxième forum handientreprises organisé par la Maison Départementale des Personnes Handicapées MDPH, et le Conseil Général de la Nièvre, le 16 mai dernier.

L'objectif était de valoriser la politique du groupe en la matière mais aussi d'accueillir des personnes en recherche d'emploi et de collecter des CV

Dans le cadre de la convention de partenariat entre La Poste et l'atha, Jean-Pierre Vina, délégué au développement régional, a invité l'atha à participer à cet événement.



Il a particulièrement apprécié le soutien d'une animatrice supplémentaire pour réaliser cette action. En effet, le public était nombreux et sollicitait une grande qualité d'écoute.

"Nous n'aurions pas pu accorder autant de temps à chacun si nous avions dû tenir seul ce stand" confie Brigitte Seriziat. "Nous avons accueilli une trentaine de personnes et collecté 4 CV sans pour autant procéder à un entretien de recrutement au sens strict du terme mais en étant vigilant sur l'adéquation possible des profils qui se présentaient à nous avec les postes de travail proposés par l'entreprise."

Cet événement a été valorisé dans les magazines Jourpost et Postéo.

---

## Insertion handicap : Handip-hop

Photo de gauche, l'affiche du spectacle.

Photo de droite, Dogan, le jeune danseur sénégalais âgé de 13 ans, à l'origine de cette manifestation

C'est dans le cadre magnifique de la salle des fêtes de la Marie du 13ème arrondissement, que s'est déroulé le samedi 22 février, un spectacle de danse hip-hop. Les danseurs présents sur scène étaient ou non handicapés. A l'origine de cette manifestation, un sénégalais de 13 ans qui souhaite lutter contre les préjugés dont les personnes handicapées sont souvent victimes. En tant que présidente de l'ATHA, j'ai assisté à une



partie du spectacle et je me suis réjoui en regardant les danseurs se défouler sur scène sur des airs de hip hop. Il s'agissait d'une démonstration réussie où les spectateurs ont pu prendre conscience que le handicap ne constitue pas toujours un frein pour mener des activités physiques ou autres.

La mixité personnes valides et personnes en situation de handicap dans l'exercice d'une activité sportive ou professionnelle est primordiale afin que notre regard sur le handicap change. Tel était l'objet de cette manifestation et ce fut réussi.

# 1ère bourse solidarité de l'action sociale

## Projets sur la thématique "handicap"



C'est nouveau, c'est la première Bourse Solidarité de l'Action Sociale. Elle a pour vocation de faciliter la mise en oeuvre d'un projet sur le handicap en attribuant un prix au projet qui sera retenu par le jury.

La bourse solidarité récompense trois projets par des prix de 2000, 1500 et 1000 euros.

### Ouverte à tout salarié postier, handicapé ou pas :

Si vous êtes en situation de handicap et que vous souhaitez relever un défi ou si vous n'êtes pas en situation de handicap mais souhaitez participer ou monter un projet autour du handicap, n'ayez pas

d'hésitation, constituez un dossier de candidature à la Bourse Solidarité de l'Action Sociale !

### Modalités de participation

pour obtenir le dossier de candidature et le règlement de cette bourse vous avez quatre possibilités à votre disposition :

- adresser un courriel à [boursesolidarite.dnas@laposte.fr](mailto:boursesolidarite.dnas@laposte.fr)
- Téléphoner au numéro vert de l'action sociale : Tél : **0 800 000 505 choix 1**
- Ecrire à **Service Solidarité D.N.A.S, 3/5 Avenue Galliéni , 94257 Gentilly Cedex**
- télécharger le dossier sur le Portail Malin : [www.portail-malin.com](http://www.portail-malin.com), Nom d'utilisateur : offre > Mot de passe : sociale ( Sur l'Intranet : I-Poste > Portail Malin)

## Je participe : quelques clefs pour un dossier gagnant



Le dossier de candidature est à adresser au **Service Solidarité D.N.A.S, 3/5 Avenue Galliéni , 94257 Gentilly Cedex** avant le 30 septembre 2014, 18h. et / ou par mail à Courriel : [boursesolidarite.dnas@laposte.fr](mailto:boursesolidarite.dnas@laposte.fr)

La 1ère Bourse Solidarité de l'action sociale est ouverte aux agents postiers en activité de La Poste maison mère (voir règlement).

La participation à cette Bourse est gratuite.

Sont pris en compte :

- les initiatives concrétisées en 2013 ou 2014,
- les projets en cours au moment de la candidature, qui devront être finalisés au plus tard le 15 octobre 2014 dans le domaine du handicap.

Il faudra préciser et indiquer :

- le nom du projet
- Si vous œuvrez au sein d'une association, votre statut (adhérent, fondateur, membre du bureau...)
- l'origine du projet, bref historique, caractère novateur, enjeux, objectifs, participations personnelles et externes (associations, sponsors, organismes partenaires éventuels), etc.

Concernant la mise en oeuvre de l'initiative ou du

projet présenté, il vous sera demandé de préciser et d'indiquer :

- la méthodologie, les acteurs principaux, les bénéficiaires, le calendrier, les coûts (indiquer les associations et organismes partenaires éventuels),
- de préciser la nature du lien avec les partenaires éventuels (ex. : vous êtes membre d'une association, président ...)
- de joindre obligatoirement les devis ou factures et tout document validant les éléments exposés.

Concernant les perspectives et l'avenir du projet présenté, vous indiquerez :

le calendrier, la valeur ajoutée, la dimension sociale et humaine, l'évolution, etc.

La candidature est constituée par le présent **dossier de candidature** qui doit être **présenté sous forme d'un document de 4 pages maximum reprenant l'ensemble des rubriques**, ainsi que par ses annexes (30 pages maximum) constituées par une liste de documents joints, utiles pour étayer l'argumentation de chaque rubrique.

Pour plus de précisions :

**Le règlement de la Bourse est téléchargeable sur le site de l'action sociale : Le Portail Malin**

**POUR VOUS**  
**Les offres Solidarité**

**NOUVEAU! 1ère Bourse Solidarité  
de l'Action Sociale «Projet sur le Handicap»**

**Vous avez un projet sur le handicap à mener en dehors du cadre  
professionnel ? La Bourse Solidarité récompense trois projets par  
des prix de 2 000 €, 1 500 € et 1 000 €.  
(Retrouvez tous les détails en page 11)**

